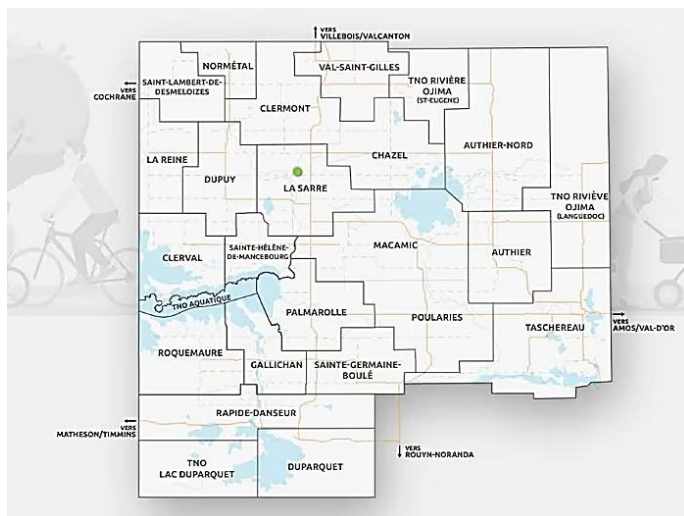




DRAFT 1 : PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT 3^E GÉNÉRATION

Service de l'aménagement du territoire

Mars 2025

Table des matières

I.	Rôle et utilité d'une vision stratégique.....	2
II.	Documents de référence existants	2
III.	Projet d'énoncé de vision à bonifier	5
III.1.	Vision globale à l'horizon 2040 basée sur les ODD de l'ONU et les PDD du Québec .	5
III.2	Déclinaison de la vision sur plusieurs volets du développement durable	6
A.	Capital humain et l'engagement citoyen	6
B.	Capital social.....	6
C.	Capital culturel.....	6
D.	Capital économique.....	7
E.	Capital naturel	7

I. Rôle et utilité d'une vision stratégique

L'énoncé de la vision stratégique est une exigence de l'article 2.3 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui constitue sa base juridique. Une vision stratégique est une représentation explicite et globale de la situation dans laquelle une collectivité souhaite devenir à la fin d'un horizon de planification prédéterminé. Elle est le fruit de l'imagination de la communauté et reflète ses aspirations et les valeurs qu'elle juge important de mettre en avant. La vision stratégique est la formulation du projet d'aménagement du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, se fonde sur un mode de développement durable socialement équitable, économiquement viable et écologiquement vivable, ainsi que sur une vie culturelle vivace.

Parce que le territoire régional supporte l'ensemble des activités humaines et des paysages naturels et artificiels, l'aménagement du territoire est au carrefour de toutes les préoccupations de développement durable. La vision de la MRC est le fruit de nombreuses concertations impliquant tous les organismes partenaires : rationnelle et intuitive, englobante et prospective, idéaliste mais réaliste. En exprimant leur vision stratégique, les 21 municipalités et les 2 partenaires TNO de la MRC d'Abitibi-Ouest définissent ensemble leur avenir, afin de relever les défis sociaux, économiques et environnementaux qui les attendent au cours des 15 prochaines années : Augmenter la qualité de vie des citoyens en améliorant les milieux de vie, créer et partager la richesse, mettre en valeur et protéger le milieu naturel.

Bien entendu, cette vision partagée d'un avenir commun suppose que toutes les municipalités persistent dans leur tradition de solidarité et se rassemblent autour d'objectifs communs, car un avenir meilleur est possible et nous appartient à tous.

II. Documents de référence existants

La vision du plan stratégique 2024 – 2029 sur le développement touristique, l'Abitibi-Ouest, un territoire dont l'immensité offre un vaste éventail de possibilités, se positionne comme une destination attractive reconnue pour ses expériences identitaires, innovantes et de qualité. La spécificité de son territoire rural, la proximité des services offerts et le développement qui s'y fait à l'échelle humaine permettent de vivre des expériences authentiques. La richesse des paysages et les expériences associées au patrimoine par le biais de divers circuits thématiques font de l'industrie touristique un acteur incontournable du dynamisme du territoire

La Vision de la stratégie jeunesse en milieu municipal 2023 - 2028 de la MRC d'Abitibi-Ouest Le poids démographique des jeunes en provenance d'ici et d'ailleurs augmente en Abitibi-Ouest, parce que c'est un milieu attrayant et dynamique, tant au niveau des services et des activités qu'au niveau scolaire. Les jeunes qui y résident sont ouverts, fortement enracinés et fiers de leur territoire

La vision du plan d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre de la MRC d'Abitibi-Ouest. Ce plan s'inscrit dans la foulée du plan de développement durable (PDD) dont le fil conducteur s'articule autour de l'occupation dynamique du territoire, tout en misant et en faisant la promotion de sa plus grande force : l'humain qui l'habite.

La vision stratégique du SAD de la deuxième Génération. L'horizon 2030 de cette vision est établi afin de permettre les ajustements requis à sa réalisation.

En 2030...

- La MRC d'Abitibi-Ouest, reconnue comme un des pôles régionaux, offre une qualité de vie des plus enviables.
- Elle jouit d'une ruralité dynamique¹ et d'une complémentarité campagne-ville où la mobilité durable est une préoccupation constante.
- Son développement se fait à l'échelle humaine².
- Elle compte sur une communauté intergénérationnelle qui priorise la jeunesse.
- Les citoyens sont fiers de leur histoire, de leur identité, de leur patrimoine et de leurs valeurs.
- On accorde une grande importance à la préservation et à la mise en valeur des ressources du territoire.

La vision du plan sur le développement durable 2019 - 2029 reprend intégralement la vision et les valeurs énoncées dans le **SAD de la deuxième Génération**, puisque la réflexion collective menée en 2012 résonne encore aujourd'hui. De plus, elle a été proposée avec en tête un horizon 2030, ce qui couvre bien la portée du plan actuel

Les priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029

Priorité 1 Répondre aux besoins essentiels et quotidiens liés à la santé, aux services sociaux, au logement, à la petite enfance, à l'éducation et à l'enseignement supérieur en priorisant une réponse à proximité des milieux de vie

Priorité 2 Stimuler la fierté collective, favoriser le bien-être et l'enracinement durable des personnes en renforçant les capacités d'accueil et d'intégration de chacun des territoires de la région et en misant particulièrement sur la culture et le tourisme

Priorité 3 Inciter les entreprises et organismes à innover et développer leur résilience face à la pénurie de main-d'œuvre et aux changements climatiques, notamment en prenant le virage de l'optimisation et de l'économie verte et en portant une attention particulière à la relève, à la mise en marché et aux commerces de proximité

Priorité 4 Développer et partager les connaissances liées aux enjeux environnementaux et favoriser l'adoption de pratiques durables, notamment en ce qui a trait aux changements climatiques et à la préservation de la biodiversité

Priorité 5 Assurer la saine gestion de l'eau de façon concertée et cohérente, et ce, au bénéfice de la population et de l'intégrité des milieux dans le contexte où elle constitue un apport important à la richesse régionale et à la transition énergétique du Québec

Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Les OGAT au nombre de neuf (09) traduisent les principales préoccupations du gouvernement en lien avec les enjeux d'aménagement du territoire.

En vertu de la LAU, une MRC doit s'assurer de respecter les OGAT lorsqu'elle :

- Révise ou modifie son SAD;
- Adopte ou modifie un règlement de contrôle intérimaire;
- Adopte ou modifie un règlement régional en vertu des articles 79.1 et 79.2 de la LAU.

Orientation 1 Assurer la résilience des communautés par le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et l'accroissement de la sécurité des milieux de vie

Orientation 2 Assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau

Orientation 3 Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole de manière à assurer sa protection, la mise en valeur de son plein potentiel et à créer un cadre propice à la pratique des activités agricoles

Orientation 4 Consolider les milieux de vie existants et planifier les transports de façon intégrée afin de favoriser la mobilité durable, de répondre aux besoins en habitation et d'assurer la protection des milieux naturels et agricoles

Orientation 5 Mettre à profit les caractéristiques distinctives pour aménager des milieux de vie de qualité

Orientation 6 Favoriser l'attractivité des territoires et le dynamisme des communautés

Orientation 7 Assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire

Orientation 8 Valoriser le territoire public et les forêts du domaine de l'État en favorisant leur utilisation durable, polyvalente et optimale dans le cadre d'une vision globale et partagée

Orientation 9 Favoriser la mise en valeur du potentiel éolien du territoire d'une manière qui respecte les particularités du milieu et qui contribue à l'acceptabilité sociale de cette filière énergétique

III. Projet d'énoncé de vision à bonifier

III.1. Vision globale à l'horizon 2040 basée sur les ODD de l'ONU et les PDD du Québec

Option 1.1 : La MRC d'Abitibi-Ouest est un pôle régional offrant un milieu de vie enviable et une vitalité économique, sociale et culturelle attrayante, en harmonie avec son environnement qui stimule l'engagement des citoyens à bâtir une communauté intergénérationnelle, saine, sécuritaire et dynamique où il fait bon vivre, dans lequel les résidents sont éduqués, enracinés et fiers de leur territoire. **50%**

Où

Option 1.2 : La MRC d'Abitibi-Ouest est un centre régional qui propose un cadre de vie enviable et une dynamique économique, sociale et culturelle séduisante. Elle est en parfaite symbiose avec son environnement qui encourage la participation des habitants à construire une communauté intergénérationnelle, saine, sécurisée et vivante où il fait bon vivre et où les jeunes résidents sont ouverts, ancrés et fiers de leur territoire. **33%**

III.2 Déclinaison de la vision sur plusieurs volets du développement durable

A. Capital humain et l'engagement citoyen

Option A.1 D'ici 2040, l'Abitibi-Ouest propose un cadre de vie paisible et animé qui valorise la réussite en matière d'éducation, soutient le développement des compétences et favorise l'épanouissement personnel. **55%**

Où

Option A.2 L'Abitibi-Ouest envisage pour 2040 un environnement de vie à la fois dynamique et tranquille, qui met l'accent sur l'excellence éducative, encourage le développement des aptitudes et promeut l'accomplissement personnel. **38%**

Autre 5% : D'ici 2040, l'Abitibi-Ouest propose un environnement de vie à la fois dynamique et paisible, qui valorise l'excellence éducative, encourage le développement des aptitudes et favorise l'accomplissement personnel.

B. Capital social

Option B.1 D'ici 2040, l'Abitibi-Ouest développe une gamme suffisante de logements appropriés et abordables, tout en renforçant le caractère complémentaire rural-urbain où la mobilité durable, adaptés aux besoins des communautés reste une préoccupation prioritaire. **72%**

Où

Option B.2 L'Abitibi-Ouest s'efforce de développer un éventail suffisant de logements adéquats et accessibles, tout en préservant le caractère complémentaire entre le rural et l'urbain. La promotion d'une mobilité durable adaptée aux besoins des communautés demeure une priorité. **22%**

Autre 5% : Est-ce qu'il serait intéressant d'ajouter la mobilité active également pour favoriser l'activité physique et l'accès au plein air? ex: corridors scolaires hors rue, aménagement ruelles dynamiques et vertes, réseau de corridors piétonnier pour les principales infrastructures: CPE, Écoles, Centre de santé...Cela viendrait aussi toucher à la sécurité.

C. Capital culturel

Option C.1 D'ici 2040, l'Abitibi-Ouest promeut et met en valeur ses sites culturels et patrimoniaux pour qu'ils deviennent une source de fierté pour les citoyens et stimulent la vitalité et l'attractivité de la région. **50%**

Où

Option C.2 l'Abitibi-Ouest valorise et promeut ses lieux culturels et patrimoniaux afin qu'ils soient une fierté pour les habitants et contribuent à la dynamique et à l'attraction de la région. **38%**

Autre 11% : Option 1 * peut-être plus dans un esprit de poursuite de mise en valeur plutôt que dire qu'ils deviennent car on dirait qu'il n'y a pas de travail en ce sens à date.

La culture c'est tellement plus que seulement les lieux culturels et patrimoniaux. On doit parler de paysage culturel, de vitalité, de dynamise, etc.

D. Capital économique

Option D.1 D'ici 2040, Abitibi-Ouest stimule son développement économique en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat vert, le commerce de proximité et les entreprises locales, tout en consolidant la revitalisation et l'attractivité de ses pôles d'emploi dans ses quatre secteurs prioritaires. **61%**

Où

Option D.2 l'Abitibi-Ouest encourage son essor économique en favorisant l'entrepreneuriat durable, le commerce local et les entreprises de proximité, tout en renforçant la revitalisation et l'attractivité de ses centres d'emploi dans tous les secteurs. **33 %**

Autre 5 % : l'Abitibi-Ouest encourage son essor économique en favorisant l'entrepreneuriat durable, le commerce local et les entreprises de proximité, tout en renforçant la revitalisation et l'attractivité de ses centres d'emploi dans ses quatre secteurs prioritaires.

E. Capital naturel

Option E.1 D'ici à 2040, l'Abitibi-Ouest s'engage à préserver, conserver et promouvoir ses environnements naturels, sa biodiversité et ses ressources hydriques, en particulier dans le cadre d'efforts de lutte et d'adaptation face aux changements climatiques. **55%**

Où

Option E.2 L'Abitibi-Ouest s'engage à préserver, protéger et valoriser ses écosystèmes naturels, sa diversité biologique et ses ressources en eau, notamment

dans le cadre de ses actions visant à renforcer sa résilience et son adaptation face aux changements climatiques. **38%**

Autre 5 % : Indécise entre lutte et résilience... Mais encore ici je ferais transparaître le Riche de nature et l'adoption d'une culture plein air 0-99 ans (CPE, écoles, milieu de travail, organismes communautaires, santé, aménagement urbain et rural (municipalités), etc.